



SCoT DU MIDI-QUERCY

NOTE D'ENJEUX DE L'ÉTAT

LE MOT DU PRÉFET

Mesdames et Messieurs les élus,

Votre volonté politique affirmée, votre engagement manifeste et votre réel attachement au territoire sont autant d'atouts qui ont favorisé, depuis plusieurs années, l'émergence d'un projet de territoire en Midi-Quercy à partir de réflexions et d'actions concrètes.

La décision d'élaborer un « projet de développement durable de territoire » pour 2015-2020 a constitué un moment fort de votre réflexion, de votre souhait d'œuvrer ensemble pour un territoire capable de s'adapter aux « transitions » et aux défis de la société actuelle : défis sociaux, énergétiques, économiques et agricoles.

C'est dans ce contexte que vous avez souhaité vous engager dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cet engagement montre bien votre détermination de préparer l'avenir, d'être acteur du devenir de votre territoire en lien avec les territoires voisins.

Au travers de l'élaboration de ce SCoT, vous affirmez en effet votre volonté de concilier un développement démographique et économique du territoire rural, mais aussi la préservation des atouts locaux et du cadre de vie, inscrivant ainsi, et très tôt, le territoire dans une démarche de développement durable. Je tiens à saluer cette démarche ambitieuse et responsable.

J'attire votre attention sur le fait que celle-ci devra permettre d'aborder les questions cruciales du Midi-Quercy :

- la recherche de l'équilibre du territoire en valorisant les complémentarités entre espaces agricoles, forestiers ou naturels et espaces à vocation urbaine ;*
- l'inscription dans l'avenir des caractéristiques locales qui forgent l'attractivité du territoire ;*
- l'accompagnement des évolutions notamment sociales et énergétiques de nos sociétés.*

Compte-tenu des enjeux forts de votre territoire et de la démarche que vous engagez, je souhaite que, tout au long du processus d'élaboration, l'État soit associé très étroitement, tant dans son rôle de « garant des politiques publiques » que dans un rôle d'appui et de conseil.

Ainsi, j'ai voulu que ce travail partenarial puisse débuter par un échange relatif aux enjeux du Midi-Quercy identifiés par les services de l'État, sur la base de la présente note que j'ai le plaisir de vous transmettre.

*Le Préfet de Tarn-et-Garonne,
Pierre BESNARD*

INTRODUCTION

Cette note présente les **enjeux et les recommandations de l'État** pour l'élaboration du SCoT du Midi-Quercy et plus largement pour la déclinaison du projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Les services de l'État, du département et de la région ont participé à cette réflexion territorialisée ; la note a été synthétisée par la Direction Départementale des Territoires.

Cette note doit constituer un référentiel pour les élus et pour les services de l'État pour mener à bien l'élaboration du SCOT Midi-Quercy dans le respect des politiques publiques et du contexte global permettant aussi la traduction du projet de territoire local. L'avis de l'État sur le projet de SCoT arrêté s'appuiera notamment sur la présente note d'enjeux.

Le SCoT : une démarche partagée impliquant tous les acteurs du territoire

La phase d'élaboration du SCoT constitue un moment privilégié d'échanges entre les différents acteurs du territoire. La réussite de cette phase repose sur :

- la **mobilisation et l'adhésion de tous les élus** (PETR, EPCI et communes),
- l'association des **acteurs de l'aménagement du territoire**,
- la participation de la **société civile** (conseil de développement du PETR, population, associations, agriculteurs et monde professionnel ...) par une concertation et des démarches participatives adaptées,
- les échanges avec les **territoires voisins** pendant et après l'élaboration du SCoT (fonctionnement en inter-Scot nécessaire).

Une **animation** active de la démarche permettra de fédérer les acteurs, quelquefois issus d'horizons différents, autour d'une réflexion commune et au service d'un développement durable du territoire.

Le SCoT : un projet stratégique d'aménagement

Le SCoT n'est pas seulement un document de planification ; il s'agit d'une véritable **démarche politique visant à préparer collectivement l'avenir du territoire**. Le SCoT oriente le **développement territorial dans le respect des principes du développement durable** (économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable). Il doit ainsi être en mesure de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le SCoT : un document intégrateur

Le SCoT doit **intégrer les documents de planification supérieurs** (SDAGE, SAGE, SRCE, futur SRADDET...), et devient, depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR, en 2014, un **SCoT intégrateur**, ce qui permet aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui pour assurer leur légalité au regard de ces objectifs. C'est un principe fort de simplification et de sécurisation juridique.

À l'échelle intercommunale locale, il **assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux** (PLH, PDU) et **des plans locaux d'urbanisme intercommunaux** (PLUI) ou communaux (PLU) ou des **cartes communales**, qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT. Enfin, il fixe des **orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement**, ainsi qu'aux projets soumis à **autorisation d'exploitation commerciale**.

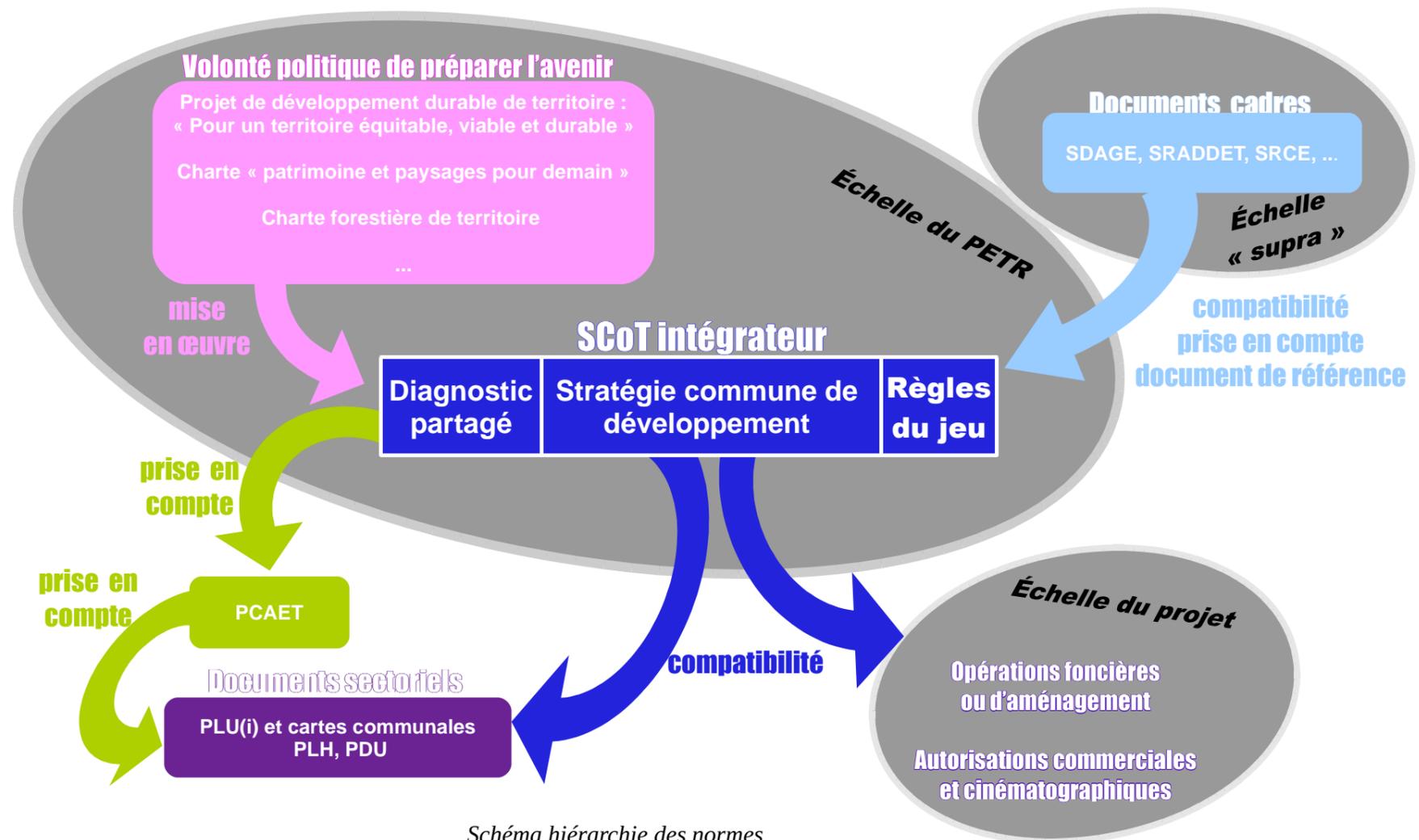


Schéma hiérarchie des normes
DDT 82, 2016

Un SCoT en Midi-Quercy : pour un territoire « équitable, viable et vivable »

Le territoire du Midi-Quercy n'est pas un territoire uniforme ; il offre des ressources et aménités variées, qui toutes concourent à un territoire attractif. Mais celles-ci sont vulnérables (eau, paysage, milieux ouverts des causses, ...). Elles nécessitent, pour assurer leur pérennité, la mise en place d'une véritable **stratégie de développement et d'aménagement durable**.

Les élus du PETR ont, à cet effet, décidé d'un « projet de développement durable de territoire 2015-2020 : pour un territoire équitable, viable et vivable » pour le Midi-Quercy. Y sont identifiées 6 grandes orientations :

- 1 – connaître , informer, s'approprier et promouvoir un territoire durable,
- 2- renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation,
- 3 – favoriser un développement économique durable,
- 4 – accompagner la transition énergétique du territoire,
- 5 – soutenir des infrastructures et équipements et services structurants pour le territoire,
- 6 – valoriser la culture la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

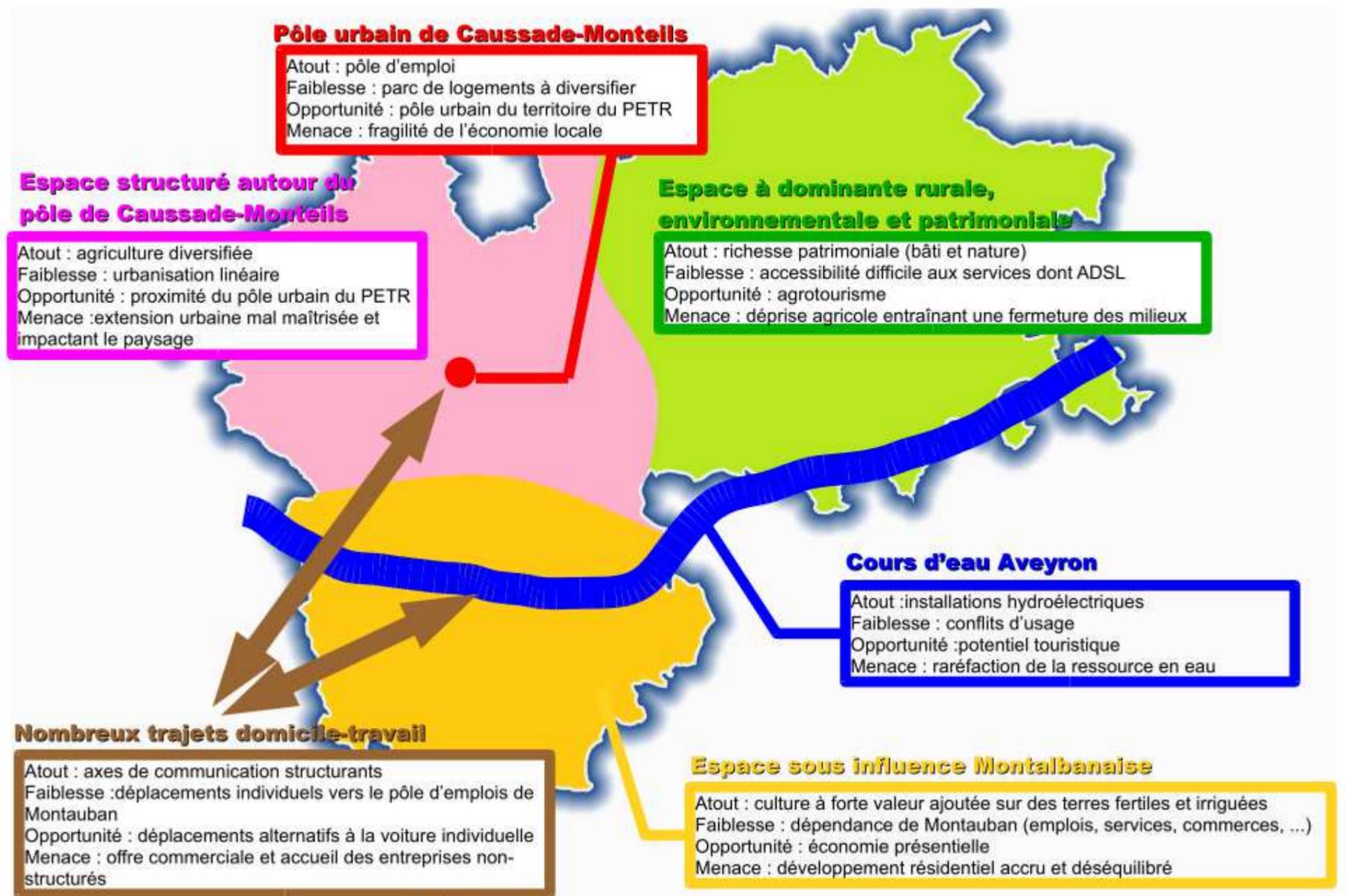
L'élaboration d'un SCoT est identifié comme un « chantier à conduire » pour répondre au défi de « territoire équitable » mis en avant par ce projet de territoire. Le SCoT, par la **mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle du PETR** doit permettre de trouver un **équilibre** entre les différents espaces. En effet, les communes doivent cultiver leurs **complémentarités** et développer des **solidarités** intercommunales en évitant des développements économiques et urbains concurrents.

Ainsi, les élus du PETR ont prescrit l'élaboration du SCoT Midi-Quercy en se fixant 3 objectifs (*délibération du 27 mai 2016*) :

- => promouvoir un développement durable, préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité,
- => renforcer la dynamique économique du territoire et ses facteurs d'attractivité,
- => conforter la cohérence d'ensemble et une solidarité du territoire.

Les enjeux identifiés par les services de l'Etat sur le territoire Midi-Quercy sont cohérents avec les objectifs fixés par les élus.

Le SCoT va donner un cadre à l'aménagement du territoire du Midi-Quercy, cadre cohérent avec le projet de territoire du PETR. Il constitue un levier d'action, mais doit être accompagné d'un plan d'actions pour répondre à des problématiques comme la revitalisation des centres-bourgs, le développement de l'activité agricole ou encore la mise en place de transports collectifs ...

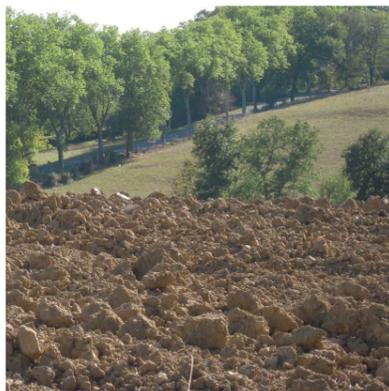


Les principales dynamiques territoriales à l'œuvre sur le territoire Midi-Quercy

Source : DDT 82, Février 2017

Enjeu 1

De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire



ENJEU 1 : DE FORTES IDENTITÉS LOCALES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le Midi-Quercy se caractérise par une **diversité de paysages** (vallées et terrasses, gorges, côteaux, collines, causses,...), des **cours d'eaux structurants** (Aveyron, Bonnette, Lère ...), des **richesses environnementales** (espaces remarquables comme le site Natura 2000 des « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », des espèces protégées comme les orchidées de pelouses sèches, les chauves-souris, ...), un **patrimoine architectural** (village de St Antonin-Noble-Val, châteaux de Bruniquel, ...), des **produits issus de l'activité agricole**, ... autant de ressources qui définissent l'identité – « les identités » - locales et qui forgent un sentiment d'appartenance territoriale fort.

La volonté politique de construire un **projet agricole** pourra être soutenue à travers le SCoT, en organisant l'espace dans une logique de développement durable, au sein de laquelle l'agriculture est une activité économique parmi d'autres qui a un rapport privilégié avec le sol et un rôle majeur à jouer en matière de biodiversité et de paysages.

C'est dans le respect de ce cadre de vie et de ces identités locales, que le PETR souhaite fonder son projet de développement (cf 1^{er} objectif de la délibération de prescription du SCoT).

LES REPÈRES TERRITORIAUX - patrimoine

- près de 50 **sites inscrits ou classés** et 80 **monuments historiques** .
- un **petit patrimoine rural** riche et diversifié (pigeonniers, calvaires, puits, fontaines, lavoirs, fournils, porches, moulins, murets en pierre, haies champêtres, patus, ...).
- des **paysages diversifiés et contrastés** (12 unités paysagères), dont le Causse du Quercy, l'un des paysages les plus typés du département .
- des paysages de **coteaux**, des **vallées structurantes** (l'Aveyron, la Bonnette, la Lère, le Tescou), des **panoramas** ouverts et des **bourgs perchés** .
- **des réservoirs de biodiversité** : 28 ZNIEFF, 5 sites Natura 2000, 3 sites concernés par un arrêté de biotope et des espèces à statut protégé sont inventoriés. Les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, mares, etc...) contribuent à la qualité de l'eau et à la prévention des inondations.

LES REPÈRES TERRITORIAUX – développement local

AGRICULTURE

- une **production agricole de qualité, diversifiée et à forte valeur ajoutée** qui représente 14 % des emplois du PETR. La SAU occupe 50 % du territoire du PETR avec des cultures à forte valeur ajoutée, dont le maïs semence (32 % de la production départementale). 49 communes sont concernées par une IGP.
- en CCQRGA. : **élevage** (85 % de la SAU en prairie) ;
- en CCQC : **élevage** (40% de la SAU) et **polyculture** avec une AOC (vins des coteaux du Quercy) ;
- au Sud de la CCQVA : **élevage** et **grandes cultures** (56% de la SAU) et source d'**emplois** (22% des emplois) ;
- au Nord de la CCQVA : **élevage** et **grandes cultures** (60% de la SAU) dont le **maïs** (30% de la SAU) ;
- un **Projet Alimentaire de Territoire** en cours d'élaboration, reconnu au niveau national ;
- « **Produits en Midi-Quercy** », une démarche territoriale correspondant à un « signe de reconnaissance territoriale ».

TOURISME

- **Pôle de Pleine nature Gorges de l'Aveyron** ;
- des activités touristiques de pleine nature (randonnée, canoë, baignade, pêche, chasse, ...)
- de nombreux sentiers de randonnées.

LES REPÈRES TERRITORIAUX - urbanisation

- une charte paysagère et patrimoniale : « charte patrimoine et paysage pour demain »,
- des secteurs soumis à une **forte pression foncière** en CCQVA et le long de la D820,
- une **urbanisation sur les crêtes** au sud de la CCQVA.

1-1- PERENNISER LE CADRE DE VIE, GARANT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Valoriser les paysages locaux

L'élaboration du SCoT devra permettre aux élus de définir une vision partagée de l'évolution des paysages du territoire.

Urbaniser dans le respect des identités locales

- Définir des principes de développement urbain : urbanisation regroupée, pas de mitage, pas d'urbanisation sur les crêtes, protection des écrans des bourgs perchés, traitement qualitatif du projet urbain,...
- Encadrer et accompagner les extensions urbaines et l'insertion des nouvelles constructions par des traitements paysagers et/ou architecturaux,
- Travailler les limites entre espaces urbanisés et non urbanisés, notamment agricoles (espaces tampons).

Valoriser des entités paysagères, telles que les vallées de la Bonnette, de l'Aveyron, ... Elles constituent des éléments structurants pour les paysages du territoire, qu'il convient de mettre en valeur, comme les villages emblématiques au fil de l'eau - Montricoux, Bruniquel, Caylus et Saint-Antonin Noble Val.

Repérer et protéger des éléments identitaires : bâtis ou non bâtis (muret, petit patrimoine, arbres, ...).

Préserver les richesses environnementales

Le SCoT doit définir les continuités écologiques nécessaires à la préservation des richesses naturelles, en particulier la **biodiversité et la ressource en eau**, qui participent à l'attractivité du territoire.

Il anticipe :

- la **conservation des milieux remarquables** comme les réservoirs de biodiversité, notamment ceux identifiés dans le SRCE, les zones humides, les habitats d'espèces à statut protégé ...
- la mise en place d'une **trame verte et bleue** permettant notamment de satisfaire l'enjeu spécifique du SRCE relatif au continuum écologique au sein des Causses et le développement d'un maillage d'infrastructures boisées (haies, ripisylves, bois, ...)
- la valorisation des **zones d'expansion des crues** (Aveyron, Lère)

Ces enjeux participent à la valorisation des **paysages**, à la **qualité des eaux et des sols** (lutte contre l'érosion, le ruissellement, les pollutions).

Valoriser l'agriculture, vecteur de l'identité du territoire

Le SCoT doit mettre en place les conditions permettant de pérenniser les espaces agricoles du territoire. Ceux-ci sont garants à la fois de **paysages locaux diversifiés et remarquables**, et d'une **économie locale** créatrice d'emplois en Midi-Quercy (emplois directs et indirects). Ils répondent à l'**enjeu de l'alimentation des populations**.

Le maintien des **« agricultures »** du territoire consistera en l'identification et en la préservation des secteurs de potentiel agricole existant ou à reconquérir (friches agricoles) :

- des **terres fertiles et irriguées**, permettant les cultures à haute valeur ajoutée mais aussi une agriculture de proximité répondant aux demandes en produits locaux et issus d'une agriculture raisonnée ;
- des **terres moins accessibles**, notamment à l'Est, favorables à l'élevage, indispensables à la conservation des milieux ouverts des causses (réservoirs de biodiversité, limitation des feux de forêt) et à la conservation de la richesse paysagère locale (préservation des cônes de vision).
Une agriculture péri-urbaine

Le maintien des unités foncières accessibles et groupées autour des exploitations agricoles sera notamment pris en compte.

Un **développement urbain adapté, notamment plus compact**, permettra de limiter la pression exercée sur les milieux agricoles.

ENJEU 1 : DE FORTES IDENTITÉS LOCALES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

1-2- PROMOUVOIR LES RICHESSES LOCALES POUR UN DEVELOPPEMENT EN MIDI-QUERCY

Faire rayonner l'image du « Midi-Quercy » au-delà du PETR

Afin d'élargir l'attractivité territoriale et d'assurer le développement local, le développement d'un concept de type « marque territoriale » peut permettre de faire rayonner l'image positive du territoire pour obtenir des retombées économiques, touristiques et démographiques à une échelle plus large.

Valoriser et structurer des circuits touristiques

Mobiliser les richesses locales au service du tourisme, notamment

- les produits issus de l'agriculture locale,
- le développement d'un **agrotourisme** sur le territoire permettrait également la diversification de l'activité agricole,
- les **sentiers de randonnée** qui devraient être valorisés en lien avec le développement touristique,
- les **potentialités territoriales** : patrimoine culturel, architectural et naturel, activités de pleine nature (rivières notamment) et agrotourisme.

Connecter ces circuits touristiques à une offre en services et en équipements adaptée (hébergement, restauration, location de matériel, haut débit...) existants et/ou à renforcer afin d'augmenter les retombées économiques sur le développement local.

Valoriser les patrimoines alimentaires locaux

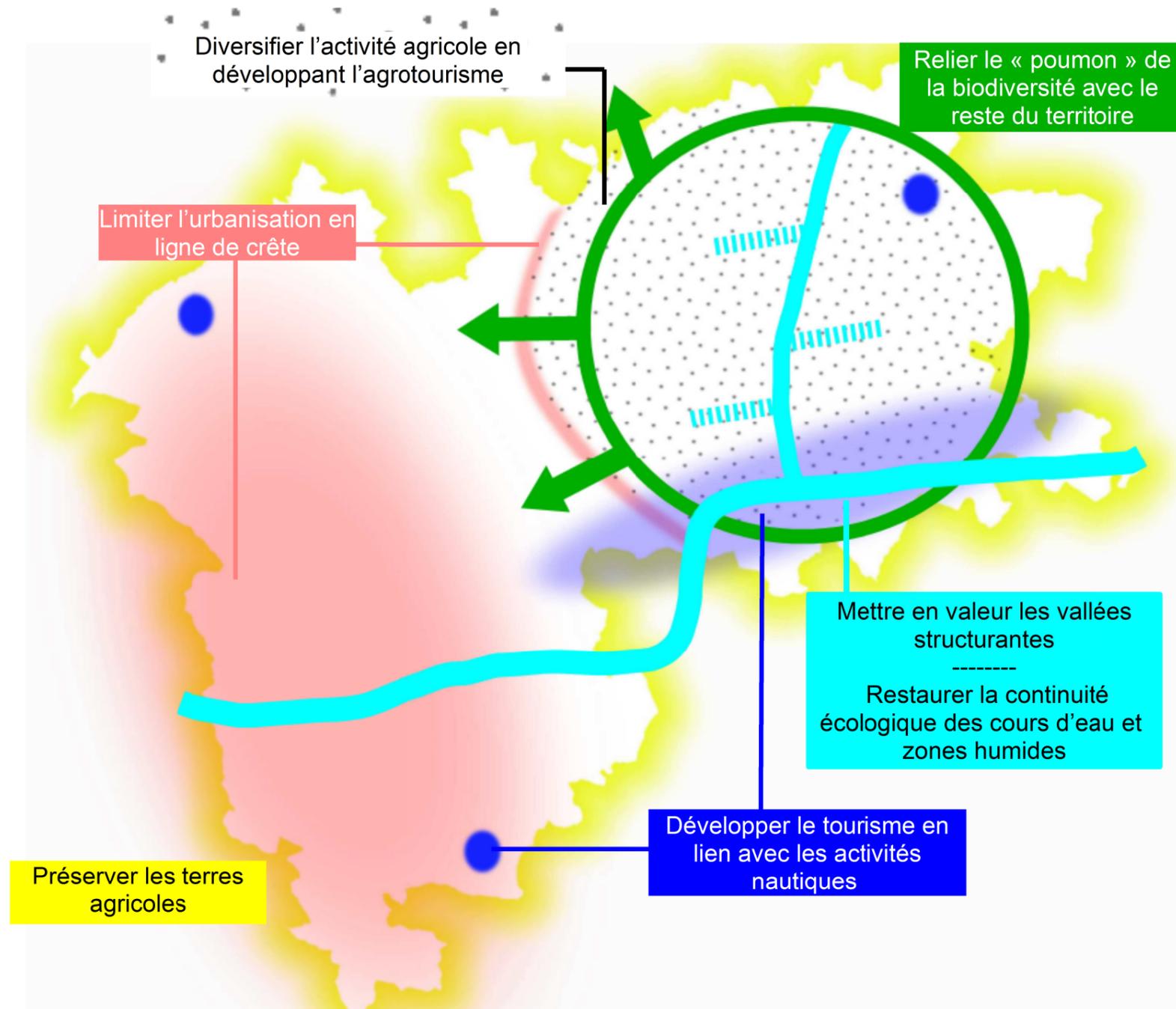
Profiter des potentiels agricoles locaux (produits diversifiés de qualité)

L'agriculture, notamment la production de produits locaux de qualité, constitue une force économique non délocalisable, identitaire et sociale. Elle peut aussi être un puissant vecteur d'attractivité locale et contribuer au rayonnement du Midi-Quercy. Certains produits agricoles locaux constituent des patrimoines alimentaires (la poule noire de Caussade, la châtaigne, le cèpe à tête noire, ...).

Poursuivre la démarche «Produits en Midi-Quercy », intégrée au Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

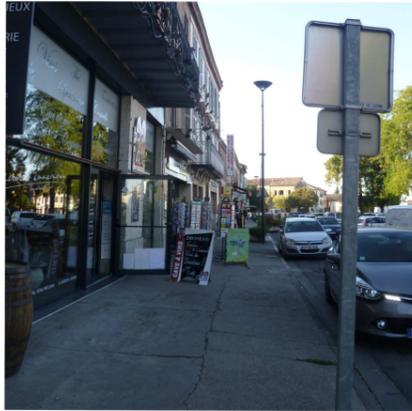
L'agriculture est un relais des « campagnes » vers les urbains et péri-urbains mais aussi les touristes : les initiatives existant en matière de circuits de proximité, produits de qualité, diversification, marchés de plein vent, ... doivent être poursuivies et encouragées dans le cadre du ScoT.

Renforcer la coopération autour des initiatives locales de production et de valorisation des produits du territoire par la promotion des chartes mettant en relation les agriculteurs, les restaurateurs et les consommateurs et par un accompagnement du développement de filières locales de distribution et d'approvisionnement.



LES PRIORITES POUR LE MIDI-QUERCY

Les éléments schématisés correspondent aux enjeux dominants identifiés sur le territoire. Il convient d'appréhender ce schéma, non-exhaustif, en lien avec les § 1.1 et 1.2
Source : DDT 82 / SCR



Enjeu 2 :

Vers un aménagement territorial équilibré

ENJEU 2 - VERS UN AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ

La pression croissante de l'accueil de population sur l'activité agricole, la ressource en eau et les espaces naturels nécessitent une stratégie territoriale définissant les espaces à préserver et espaces susceptibles d'accueillir de nouvelles fonctions urbaines.

Il s'agit de rechercher un équilibre entre le développement et urbanisation, d'une part et la protection des ressources d'autre part. Cette notion d'équilibre de l'aménagement territorial est centrale dans le SCoT et permet de mettre en cohérence l'ensemble des composantes de l'aménagement du territoire (habitat, déplacement, équipements, activités économiques, etc...) et de les appréhender de manière transversale.

L'objectif de cet aménagement équilibré est bien de rechercher la satisfaction des besoins de la population locale.

LES REPÈRES TERRITORIAUX – armature urbaine

- **Caussade, un pôle urbain potentiellement fragile** : Pôle doté d'une large gamme de services, il rayonne sur un bassin de vie de 26 communes. Il représente 14% de la population du PETR (7 000 habts) et connaît 0,6% par an de croissance démographique. C'est un pôle d'emploi (3 200 emplois soit 25% des emplois du PETR) caractérisé par la présence d'industries (GUIMA) fortement créatrices d'emplois et d'Industries Agro-alimentaires. Ce pôle se fragilise malgré tout (baisse de 4% des emplois entre 2007 et 2012).

- **Nègrepelisse, un pôle en progression** : Il offre des équipements et des services diversifiés à un bassin de vie de 11 communes. Il représente 11% de la population du PETR (5 300 habts) et connaît une forte croissance démographique (2,7% par an). Petit pôle d'emploi (19 000 emplois soit 14% des emplois du PETR), il se développe fortement (hausse de 23% des emplois entre 2007 et 2012).

- **Caylus, Monclar et St Antonin, des pôles secondaires structurants localement**

LES REPÈRES TERRITORIAUX – développement local

- **une croissance démographique sur le territoire** de 1,8 % entre 2007 et 2012 avec un essor particulier sur la couronne **montalbanaise** (la population augmente de 3 % par an sur la CCQVA, secteur qui capte les 3/4 de la croissance démographique du PETR entre 2007 et 2012) ;

- une projection démographique (INSEE) de **65 000 habitants d'ici 2040**, soit 15 000 habitants supplémentaires en Midi-Quercy

- un objectif de développement démographique de 1,5 % par an fixé dans le cadre du projet de **Plan Départemental de l'Habitat** (2,2 % en CCQVA, 1,1 % CCQC et 0,2 % en CCQRGA)

- **une économie résidentielle en forte progression** : augmentation des emplois de 13 % entre 2007 et 2012

- le **secteur de l'artisanat** fortement créateur d'emplois : progression des emplois de 10 % entre 2007 et 2012 ; il représente 18 % des emplois en CCQRGA

- 81 % des établissements du PETR sont des **petites entreprises** ;

- **des services de santé sous-dimensionnés par rapport à la population** : déficit de médecins généralistes notamment sur CCQC et CCQVA, de regroupements pluridisciplinaires et d'équipement pour les enfants handicapés ;

LES REPÈRES TERRITORIAUX – ressource en eau

- des **bassins versants en déséquilibre quantitatif** avec des restrictions d'usages imposés presque tous les ans en période d'étiage. Déséquilibres qui impactent à la fois la disponibilité de la ressource pour les différents usages (agricole en particulier) et la qualité du milieu aquatique en période d'étiage,

- **des cours d'eau et leur écosystème fragilisés** : baisse des débits toute l'année, étiages sévères et de plus en plus longs ;

- 12 **périmètres de protection de captage d'eau potable** validés par arrêtés préfectoraux ;

- **des surfaces irriguées** (19% de la SAU) induisant **des prélèvements agricoles** sur la ressource, en particulier dans des secteurs (CCQVA) à **forte croissance démographique** (+3% d'habts/an).

2-1 AFFIRMER UNE ORGANISATION SPATIALE

COHÉRENTE AVEC LE TERRITOIRE VÉCU

Les espaces, à vocation non-urbaine, à préserver doivent être identifiés dans un premier temps (méthodologie du regard inversé) ; il convient, ensuite, de structurer les espaces à vocation urbaine par une organisation spatiale adaptée à un accueil de qualité pour la population (logements, emplois, déplacements, loisirs, équipements).

A cette fin, les élus du PETR ont fixé l'objectif de « conforter le maillage territorial et les pôles (pôles principaux, secondaires, bourgs,...) en prenant en compte les interactions et les complémentarités » (cf 3ième objectif de la délibération de prescription du SCoT).

Ainsi, le SCoT doit définir l'armature urbaine du territoire en s'appuyant sur les dynamiques locales et en identifiant le rôle de chaque ville ou village du Midi-Quercy dans le fonctionnement global.

Repérer les espaces à vocation non urbaine et les pérenniser

Il s'agit de repérer les espaces productifs (agricoles et forestiers) et les espaces présentant des spécificités environnementales, inondables le cas échéant ou patrimoniales. Loin de ne constituer que du foncier disponible pour l'urbanisation, ces espaces ne sont pas des « espaces vides », mais ont des fonctions ou un potentiel qu'il convient de bien identifier, d'autant plus qu'un retour en arrière est difficilement envisageable.

Ces espaces sont donc nécessaires, dans leurs vocations actuelles, pour minimiser la pression urbaine sur les milieux et les ressources naturelles et doivent être pris en compte dans l'organisation territoriale.

Définir et affirmer une armature urbaine en Midi-Quercy

La définition de l'armature urbaine constitue la base d'un aménagement équilibré en Midi-Quercy. Le SCOT doit :

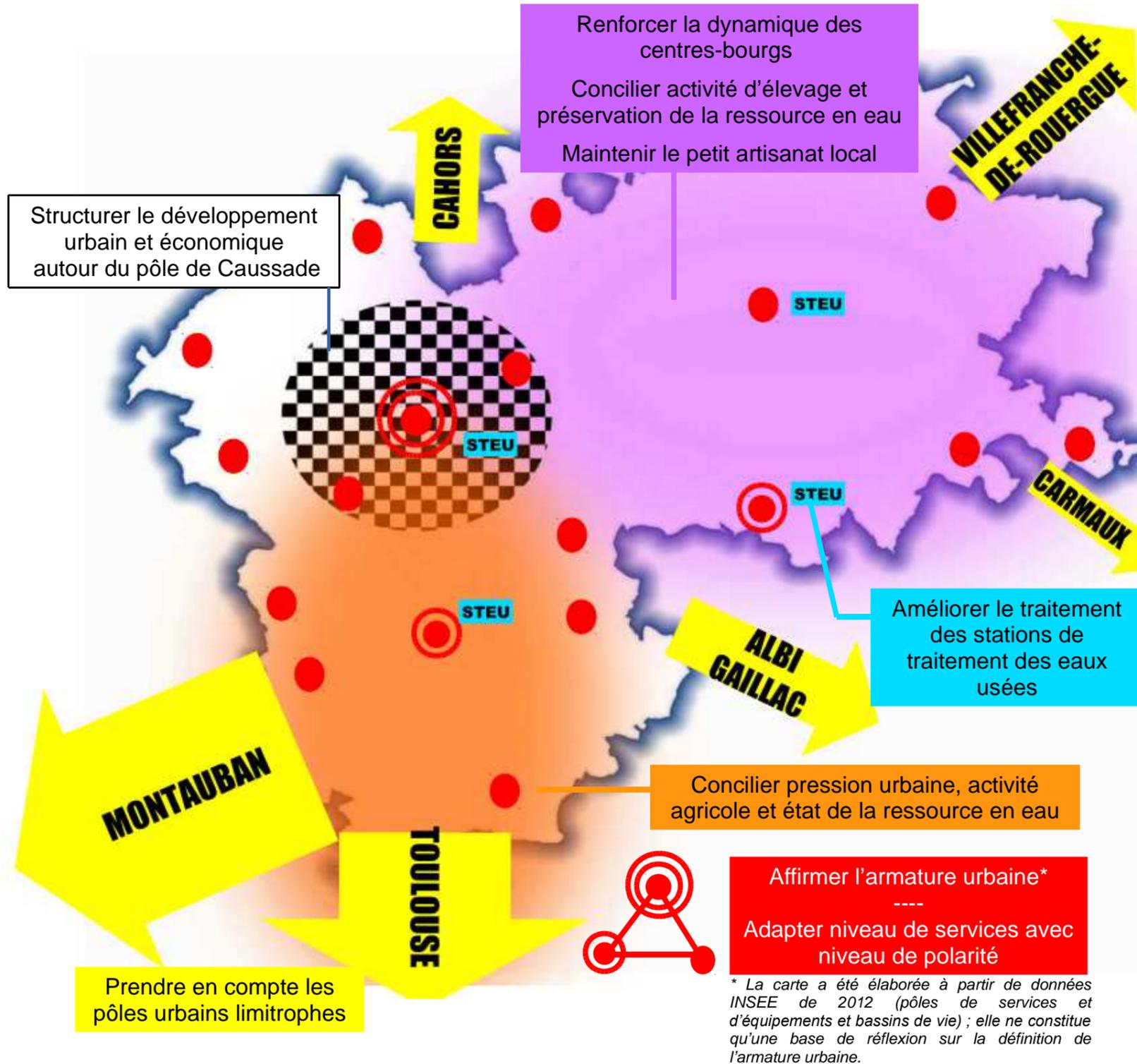
- **définir des niveaux de polarités** entre les villes et villages locaux, les mettre en inter-relation (équilibre entre Nègrepelisse, pôle en progression, et Caussade, le pôle majeur du PETR) et entretenir des liens forts avec les pôles extérieurs, impactant les dynamiques territoriales ;

- identifier et prévoir le renforcement des **pôles structurants** du territoire ;

- anticiper le maintien des **pôles intermédiaires et de proximité** nécessaires à la vie locale, aux populations en place en cohérence avec le territoire vécu.

ENJEU 2 - VERS UN AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ

2-2 FAIRE CONVERGER DÉVELOPPEMENT ET ARMATURE URBAINE EN MIDI-QUERCY



Anticiper l'accueil de population et dimensionner le besoin de foncier

Il s'agit, pour le ScoT, d'anticiper le dimensionnement de l'accueil résidentiel en fonction de l'attractivité effective du territoire et d'axer sa localisation en fonction du poids des villes et villages du territoire défini dans le cadre de l'armature urbaine. Ainsi, un pôle défini comme « structurant » sur le territoire a vocation à accueillir plus de population qu'un pôle de proximité. C'est un gage pour la collectivité de rentabiliser les équipements existants mais aussi futurs. L'urbanisation sera limitée en dehors des pôles. Le potentiel d'accueil de population, et sa répartition géographique, conditionnent le besoin en foncier à ouvrir pour l'urbanisation. Ce dernier sera défini dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain.

Faire converger accueil de services, équipements et emplois avec accueil résidentiel

Le SCoT devra faire converger l'implantation de services, équipements avec les niveaux de polarité urbaine. Ainsi, par exemple, le pôle majeur de Caussade a vocation à accueillir les équipements structurants et les commerces à vocation supra-communale. Les équipements de deuxième niveau seront implantés sur les pôles définis comme intermédiaires sur le territoire. Les orientations prises dans le SCoT devront être cohérentes avec « la réflexion sur les équipements structurants du territoire » (sociaux, culturels et sportifs) prévue à l'orientation 5 du projet de développement durable de territoire du PETR. Le développement des services de santé sur le territoire devra faire l'objet d'une réflexion spécifique, en lien avec les pôles limitrophes, afin d'assurer l'accessibilité aux soins à l'ensemble des habitants (réflexion avec l'ARS sur un « Contrat local de santé » prévue dans les « chantiers à conduire » pour un territoire viable du projet de territoire du PETR). Enfin, le déploiement du haut débit sur le territoire devra être anticipé en cohérence avec les choix d'urbanisation et d'aménagement futurs.

Définir un accueil de population cohérent avec la ressource en eau et le milieu naturel

Le potentiel d'accueil de population devra, sur chaque secteur du territoire, être cohérent avec la disponibilité de la ressource en eau (enjeu quantitatif) et à la vulnérabilité des milieux (enjeu qualitatif). Ainsi, le SCoT devra prévoir une réflexion globale sur la gestion de la ressource en eau (besoins agricoles et humains, équilibre des milieux naturels, incidences et mesures de préservation).

Structurer un développement économique et commercial sur le territoire

L'accueil d'activités sur le territoire devra être anticipé par la construction d'une stratégie économique notamment fondée sur :

- la consolidation du pôle d'emplois de Caussade,
- le renforcement des zones d'activités « structurantes » sur le territoire (accessibilité, aménagement paysager, haut-débit, ...), en limitant la création de nouvelles zones d'activités,
- le maintien du petit artisanat local, notamment sur le Nord et l'Est du territoire,
- l'intégration de l'agriculture (en prenant en compte la question des installations et transmissions des exploitations) et de l'activité touristique au sein du développement économique local.

L'organisation et la réglementation de l'armature commerciale fera l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre de l'élaboration du ScoT. Il s'agira de rechercher un équilibre entre les zones commerciales périphériques et les centres bourgs, dans lesquels la dynamique commerciale doit être renforcée.

LES PRIORITES POUR LE MIDI-QUERCY

Les éléments schématisés correspondent aux enjeux dominants identifiés sur le territoire. Il convient d'appréhender ce schéma, non-exhaustif, en lien avec les § 1.1 et 1.2

Source : DDT 82 / SCR -mars 2017

Enjeu 3

Un accompagnement des évolutions sociales et énergétiques



ENJEU 3 : UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS SOCIALES ET ÉNERGÉTIQUES

Le territoire du Midi-Quercy est un **espace rural en transition**.

En effet, la recomposition de la population locale, à l'œuvre sur le territoire, se caractérise par la diminution de la population d'origine agricole et par l'installation de cadres et d'employés, plutôt jeunes au sud et de retraités au nord et à l'est. Il est donc essentiel de répondre aux enjeux de cette **transition sociale**, notamment de **favoriser le lien social et de garantir le bien-être de tous**, avec une vigilance particulière pour l'accompagnement des populations potentiellement fragiles (faible revenu, niveau de qualification faible, public captif, ...).

Par ailleurs, les orientations du SCoT participeront à la mise en œuvre des actions du **PETR** en faveur de la **transition énergétique du territoire**. Cet objectif constitue un axe de la délibération de prescription du SCoT. L'accompagnement, par le SCoT, du territoire dans sa transition énergétique, pourrait être enrichie par la réflexion menée dans le cadre du passage du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

LES REPÈRES TERRITORIAUX – démographie/social

- **une population vieillissante au Nord et à l'Est, et des jeunes ménages au Sud** : 35 % « des plus de 15 ans sont des retraités en CCQC et 45 % en CCQRGA. Un peu plus de 20 % de la population a moins de 15 ans » en CCQVA. Sur la partie Nord de la CCQVA, 55 % de la population a moins de 44 ans et 32 % des ménages sont en couple avec enfants. Sur la partie Sud de la CCQVA, 57 % de la population a moins de 44 ans et 36 % des ménages sont en couple avec enfants ;
- **des revenus modestes** : Les revenus sont en-dessous de la moyenne départementale en CCQC et CCQRGA ; 53 % des ménages sont non-imposables en CCQRGA ;
- **un taux de chômage plus élevé en CCQC** : 10 % des actifs sont au chômage, alors que sur le reste du territoire Midi-Quercy, ce taux s'élève à 8 % ;
- **des catégories socio-professionnelles sur-représentées** : En CCQC et nord CCQVA, les ouvriers/employés représentent 60% de la population active, alors que les cadres ne représentent que 7 %. En CCQRGA, les artisans/commerçants/chefs d'entreprises représentent 15 % de la population active et les cadres 10 % ;
- un taux d'équipements en faveur des enfants handicapés inférieur aux moyennes départementales et régionales ;
- un taux d'élèves ne poursuivant pas d'études supérieures plus faible que sur le reste du département.

LES REPÈRES TERRITORIAUX - logement

- **une majorité de maisons individuelles** : 86 % des logements en CCQC et plus de 90 % des logements sur le reste du territoire ;
- **des logements vacants** : 16% des logements en CCQRGA et 11 % au sud de CCQVA (en diminution sur ce territoire : de 12 % des logements en 1999, ils passent à 8,6 % en 2013) ;
- **peu de logements sociaux** : Ils représentent à peine 4 % du parc de logements ; un taux particulièrement faible au sud de CCQVA (2,6%) malgré la croissance démographique locale ;
- **des secteurs soumis à une forte pression foncière** : urbanisation importante sur la frange Ouest du territoire, notamment en CCQVA et le long de la RD 820 ;
- **des surfaces consommées pour l'urbanisation** : près de 450 ha ont été urbanisés entre 2005 et 2013

LES REPÈRES TERRITORIAUX - énergie

- **des logements anciens susceptibles d'être énergivores** : la part des logements construits avant 1975 représentent 71 % en CCQRGA, entre 55 et 60 % en CCQVA et CCQC ;
- **des trajets domicile-travail axés sur l'utilisation de la voiture individuelle** : 83 % des actifs du PETR se rendent à leur travail en voiture ;
- **deux postes sources repérés dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables** (Caussade et Saint-Antonin-Noble-Val) ;
- **des potentiels pour développer la production d'énergies renouvelables** : toiture des bâtiments industriels, zone favorable à l'éolien, ouvrages hydro-électriques et unités de méthanisation en projet ;
- territoire engagé dans la **démarche TEP-cv** (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

3-1- RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE EN MIDI-QUERCY

Encourager la mixité sociale et territoriale

Maintenir et accueillir les différentes composantes de la population

Il s'agit pour le SCOT d'impulser les conditions d'un accueil durable de la population sur le territoire :

- anticiper le développement d'une offre de services visant à accompagner les populations âgées (services à domicile, services médicaux, ...); à maintenir les populations jeunes (offre culturelle, emplois, transports, structures petite enfance), y compris les enfants en situation de handicap ;
- lutter contre le risque de captivité et de fragilisation supplémentaire des populations jeunes et âgées notamment.

Revitaliser les centres-bourgs et diversifier le parc de logements

Afin d'accompagner la transition sociale, le SCoT doit prévoir les conditions favorables à :

- la rénovation, notamment thermique, des logements des centres-bourgs ou dispersés ;
- la reconquête des logements vacants,
- l'équilibre du parc entre résidences principales et secondaires, notamment à l'Est ;
- le développement du logement locatif et en particulier social (petits logements), en lien avec les différents niveaux de polarités.

Le parc de logements du territoire devra permettre et favoriser les parcours résidentiels (possibilité pour les habitants de changer de logement en fonction des évolutions de leurs besoins) des populations en Midi-Quercy, en lien avec le changement de modes de vie. De plus, les questions du logement des saisonniers agricoles, de l'habitat atypique, de l'accueil des gens du voyage devront également être analysées.

Renforcer cohésion sociale et solidarité sur le territoire

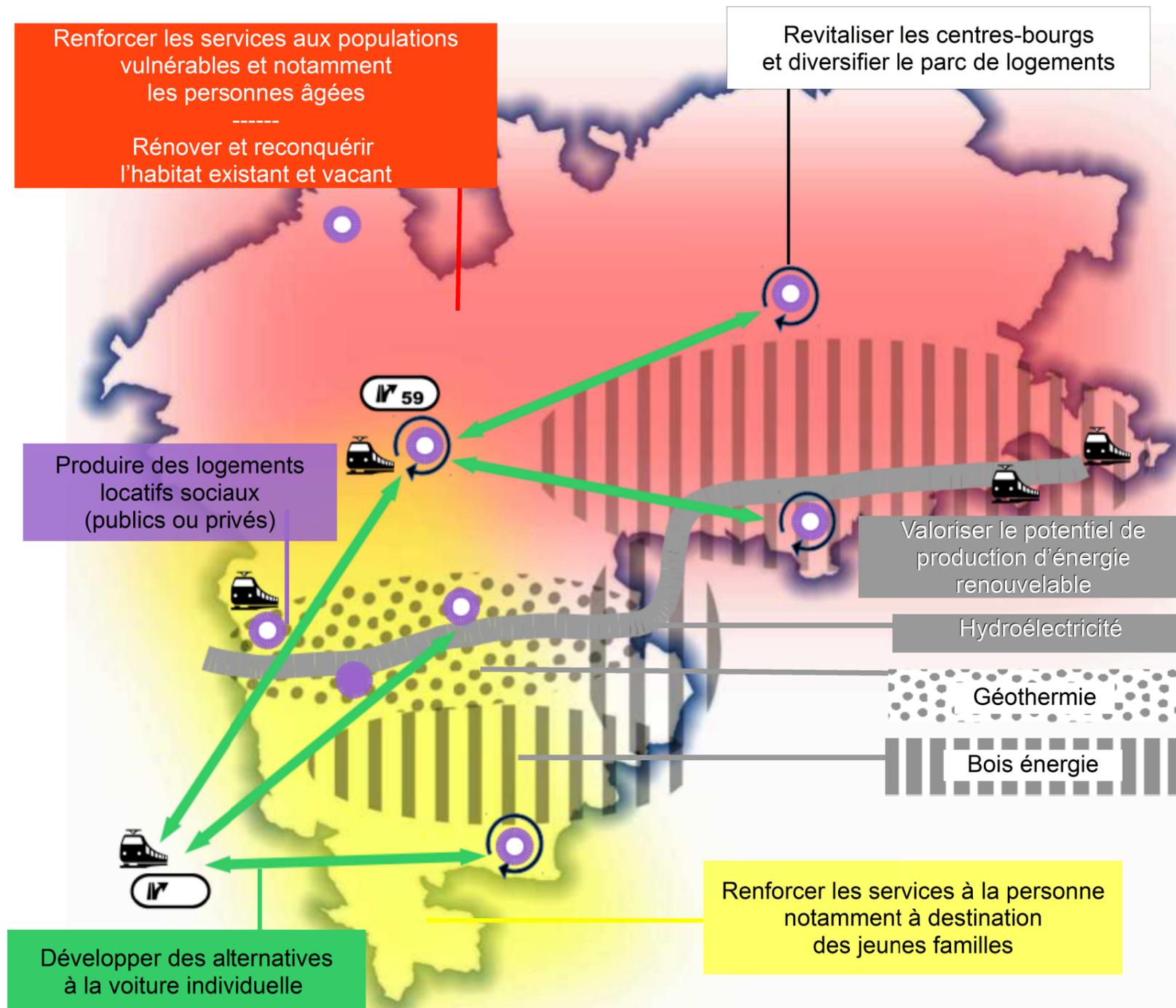
Impulser l'animation de la vie locale : revitalisation des centres-bourgs, création de lieux de rencontre (espaces publics) ; animation et offre culturelle ; liens sociaux entre agriculteurs et néo-ruraux ; soutien du tissu associatif local ; accompagnement des populations les plus vulnérables,

Fédérer autour des caractéristiques locales, source d'attractivité pour le territoire : patrimoine et savoirs-faire locaux, biodiversité, risques majeurs, sports de pleine nature, productions locales et vente directe ...

Cet enjeu devra être appréhendé dans le SCoT en lien direct avec la question d'identité et sentiment d'appartenance territoriale et d'équilibre et de complémentarité d'autre part (Cf enjeux 1 et 2).

ENJEU 3 : UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS SOCIALES ET ÉNERGÉTIQUES

3-2- RÉDUIRE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA POPULATION ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Opter pour un mode de développement sobre et respectueux

Limiter la consommation énergétique liée aux déplacements afin de préserver les populations les plus « dépendantes » à la voiture et d'atténuer les effets du changement climatique :

- la poursuite de la promotion d'une mobilité alternative et multimodale (rabattement vers les gares ou lignes de bus, transport à la demande, déplacements doux, co-voiturage, ...) ;
- un engagement dans l'aménagement numérique du territoire qui permettrait d'envisager le développement du télé-travail, ... ;
- la recherche de proximité entre zones d'habitat et zones d'emplois et de services.

Il conviendra d'articuler l'offre en logements sociaux avec la desserte en transport.

Adopter un mode d'urbanisation plus compact

En effet, le Scot devra prévoir un mode d'urbanisation basé sur :

- des formes urbaines permettant d'allier densité et compacité, intimité et bien vivre mais aussi conception bioclimatique (orientation du bâti, mitoyenneté,...) et insertion paysagère ;
- des seuils de densité minimale des constructions en fonction des secteurs.

Ce nouveau mode d'urbanisation permettra de respecter les espaces agricoles et naturels mais aussi de limiter les déplacements, de rentabiliser les réseaux et la gestion des déchets et d'envisager, dans certains secteurs, des transports en commun ou systèmes énergétiques (chauffage urbain), de faciliter la lutte contre l'incendie et le maintien de la sécurité publique.

Valoriser le potentiel local pour produire de l'énergie

Il s'agira pour le Scot de :

- définir des objectifs de production d'énergies renouvelables à partir des potentiels locaux et de les territorialiser : hydroélectricité, bois-énergie, méthanisation, photovoltaïque en toiture sur bâtiments tertiaires ;

- identifier les secteurs :

- * favorables à l'implantation de dispositifs de production d'énergie photovoltaïque et éolienne en ciblant des espaces non productifs et à faible valeur-ajoutée (friches industrielles, délaissés, ...) ;
- * à enjeux environnementaux dans lesquels l'implantation de sites de production est proscrite.

LES PRIORITES POUR LE MIDI-QUERCY

Les éléments schématisés correspondent aux enjeux dominants identifiés sur le territoire.
Il convient d'appréhender ce schéma, non-exhaustif, en lien avec les § 1.1 et 1.2

Source : DDT 82 / SCR –mars 2017

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a élaboré cette note d'enjeux avec la contribution des services de l'État suivants :

- **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- **DRAAF** (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
- **DRAC** (direction régionale des affaires culturelles)
- **DDFIP** (direction départementale des finances publiques)
- **UDAP** (unité départementale de l'architecture et du patrimoine)
- **Groupement de gendarmerie départementale**
- **DSDEN** (direction des services départementaux de l'éducation nationale)
- **DDCSPP** (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)
- **DD ARS** (délégation départementale de l'agence régionale de santé)
- **UT DIRECCTE** (unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi)
- **SDIS** (service départemental d'incendie et de secours)